Documents :
Appel à projets à destination des associations : Samedis du commerce
Contact :

Service Vie Associative
vieassociative@ville-chateau-thierry.fr
03 23 84 86 08

L'animation étant un des éléments clés de l'attractivité d'un centre-ville, la municipalité met en place, un appel à projets pour inviter les associations à dynamiser le centre commerçant de Château-Thierry.

Qui est concerné ?

Toutes les associations domiciliées ou œuvrant à Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels critères de sélection des projets ?

Les projets doivent être dynamiques et originaux. Chaque animation doit être déployée sur le périmètre du centre-ville (rue Carnot, place du Maréchal Leclerc, Grande rue, place des Etats-Unis et place de l'Hôtel de Ville).

Les associations seront autonomes pour veiller au bon déroulé de l'animation.

Une seule association participera par samedi.

Les associations s'engagent à diffuser sur leurs différents supports de communication, le visuel numérique réalisé par la Ville.

L'animation proposée devra respecter les contraintes sanitaires.

La Ville de Château-Thierry se réserve le droit d'annuler ou de reporter des manifestations à des dates ultérieures (pour des raisons sanitaires, météorologiques ou autre).

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la

Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture.

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document.

Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry, service Vie Associative : vieassociative@ville-chateau-thierry.fr / 03 23 84 86 08

Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition. Pour les propositions retenues, une convention établira les modalités.

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/appel-projets-destination-des-associations-samedis-du-commerce